



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 9.7.2025
COM(2025) 529 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Préparer l'Union européenne à la prochaine crise sanitaire: une stratégie en matière de
contre-mesures médicales**

INTRODUCTION

Les vaccins, les traitements, les diagnostics et autres dispositifs médicaux ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI) sont des produits géostratégiques essentiels pour préserver la santé et la sécurité des personnes, des sociétés et des économies. **La nécessité de telles contre-mesures médicales n'a jamais été plus pressante, à une époque où les menaces pour la santé sont de plus en plus nombreuses, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.**

La pandémie de COVID-19 a montré que les contre-mesures médicales constituent l'un des piliers de la préparation et de la réaction de l'UE aux menaces pour la santé. La rapidité de leur mise au point et de leur fourniture a été cruciale pour sauver des millions de vies et soutenir les intervenants de première ligne dans le monde entier. Dans le même temps, leur mise au point, leur production à grande échelle et leur déploiement rapide ont contribué à atténuer les effets dévastateurs sur nos sociétés et nos économies, tout en mettant en évidence la nécessité d'être mieux préparés à réagir à la prochaine crise sanitaire lorsque celle-ci surviendra.

Des actions communes et coordonnées, concertées à l'échelle de l'UE, et une coopération mondiale renforcée sont essentielles pour garantir la disponibilité de contre-mesures médicales et l'accès à celles-ci. Sur la base de ces enseignements, l'Union européenne a renforcé son cadre de sécurité sanitaire en consolidant la législation sur les menaces transfrontières graves pour la santé avec l'adoption d'un nouveau règlement¹, et la Commission européenne a créé l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), qui joue un rôle de sentinelle pour la préparation et la réaction dans le domaine des contre-mesures médicales, en étroite collaboration avec les autres services de la Commission, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) renforcé et l'Agence européenne des médicaments (EMA). Dans ce cadre solide en matière de sécurité sanitaire, qui sera encore renforcé par le plan de prévention, de préparation et de réaction de l'Union contre les crises sanitaires², les institutions de l'UE et les États membres collaborent étroitement pour faire face aux menaces sanitaires qui dépassent les frontières nationales.

Aujourd'hui, l'UE est mieux préparée qu'il y a cinq ans, mais l'Europe et le monde restent exposés à un large éventail de menaces croissantes pour la santé, pour lesquelles il n'existe souvent que peu, voire pas du tout, de contre-mesures médicales. Les défis dynamiques posés par les menaces émergentes et les obstacles structurels, notamment la fragmentation et l'insuffisance des investissements dans l'innovation, la charge réglementaire, la viabilité commerciale limitée, les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement ainsi que le manque de capacités de fabrication et l'insuffisance de la collaboration internationale, entraînent des lacunes importantes dans la disponibilité de contre-mesures médicales pour faire face aux menaces auxquelles nous sommes confrontés.

Il est essentiel de disposer, à l'appui de notre préparation aux menaces pour la santé, d'un secteur des contre-mesures médicales innovant et compétitif. Le soutien à l'innovation et à la

¹ [Règlement \(UE\) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé.](#)

² Conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé, la Commission établit un plan de prévention, de préparation et de réaction de l'Union afin de promouvoir une réaction efficace et coordonnée aux menaces transfrontières pour la santé au niveau de l'Union.

mise au point de technologies et de contre-mesures médicales prometteuses et de pointe permettra non seulement de garantir la disponibilité des produits lors de la prochaine crise, mais aussi d'apporter des avantages plus larges sur le plan de la santé publique et sur le plan social et économique, au-delà de la préparation aux situations d'urgence sanitaire. Les progrès rapides des plateformes d'ARNm observés pendant la pandémie de COVID-19 et leur application ultérieure dans les traitements anticancéreux illustrent le mieux ce potentiel. Le renforcement du secteur des contre-mesures médicales améliorera encore l'innovation et la compétitivité d'un secteur stratégique de l'économie de l'UE et créera des emplois de qualité.

La préparation et la réaction sauvent des vies lorsqu'il s'agit de maladies à potentiel épidémique ou pandémique qui se propagent en quelques heures ou en quelques jours. Afin de nous préparer à la prochaine crise, **nous devons donc veiller à ce que des contre-mesures médicales soient rapidement, suffisamment et équitablement disponibles pour protéger les personnes en cas d'urgences sanitaires.** Cet objectif implique de disposer d'une capacité de fabrication rapidement modulable, de systèmes de distribution solides et d'une main-d'œuvre résiliente permettant de fournir et d'administrer des contre-mesures médicales aux personnes qui en ont besoin, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des divers groupes³. Un changement d'état d'esprit est également nécessaire, dans le droit-fil de l'approche tous risques, pangouvernementale et pansociétale de la stratégie pour une union de la préparation, et compte tenu du fait que la préparation n'est pas gratuite: les coûts supportés aujourd'hui sont des investissements à long terme dans la résilience aux crises.

La **stratégie en matière de contre-mesures médicales** intègre ce changement d'état d'esprit afin de préparer les personnes et de les protéger contre les menaces pour la santé de manière proactive, en reconnaissant que les contre-mesures médicales sont des atouts stratégiques pour rendre l'UE plus forte, plus saine et mieux préparée. Avec cette stratégie, l'UE vise à **renforcer sa préparation à la prochaine urgence sanitaire, quelle que soit son origine, allant des pandémies aux menaces de biosécurité ou conflits d'origine humaine, en garantissant l'accès à des contre-mesures médicales et leur disponibilité à tout moment.** Ce but sera atteint avec la réalisation des objectifs suivants:

1. stimuler et encourager l'innovation dans le domaine des contre-mesures médicales, ainsi que la mise au point, la production et la disponibilité de telles contre-mesures, en suivant une approche fondée sur le principe «Une seule santé» et couvrant toute la chaîne de valeur, afin de garantir une approche globale et complète de bout en bout, depuis l'identification, la hiérarchisation et l'évaluation des menaces jusqu'à la fabrication et au déploiement de contre-mesures, en passant par le stock de recherche et développement;
2. favoriser une **définition commune des priorités, une coopération étroite avec les États membres** ainsi qu'une collaboration avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les partenaires mondiaux;

³ Il convient notamment d'accorder une attention particulière aux besoins des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées, ainsi que des minorités raciales ou ethniques. Le [cadre de l'Union de l'égalité](#) promeut l'égalité d'accès à la santé pour tous.

3. intensifier les **partenariats public-privé** et renforcer la collaboration intersectorielle, y compris la **coopération civilo-militaire**.

Une telle stratégie sera non seulement utile pour lutter contre les menaces pesant sur la santé publique, mais devrait également renforcer notre préparation à d'autres types de crises nécessitant des contre-mesures médicales, tout en contribuant à renforcer la primauté technologique et la compétitivité de l'UE dans le secteur de la santé. À ce titre, cette stratégie est construite à l'interface entre les **rapports Niinistö⁴ et Draghi⁵** et s'inscrit dans le cadre global fourni par la **stratégie pour une union de la préparation⁶ et la boussole pour la compétitivité⁷**.

La stratégie est accompagnée de deux annexes, l'une présentant une liste des menaces sanitaires prioritaires qui nécessitent des contre-mesures médicales, et l'autre concernant un plan stratégique de l'UE pour la constitution de stocks de contre-mesures médicales, qui est le premier résultat sectoriel de la stratégie de l'UE en matière de constitution de stocks⁸.

I. MENACES SANITAIRES PRIORITAIRES NÉCESSITANT DES CONTRE-MESURES MÉDICALES

Le changement climatique, la mondialisation, les conflits et les crises humanitaires augmentent la complexité, la fréquence et la probabilité des urgences sanitaires, ce qui rend l'Europe et le monde plus vulnérables aux menaces sanitaires à évolution rapide pour lesquelles des contre-mesures médicales sont nécessaires. Afin de garantir la souplesse et des actions solides à l'échelle de l'UE, en complément des interventions des États membres, la Commission, en collaboration avec les États membres⁹, donne actuellement la priorité à quatre catégories de menaces graves et sérieuses pour la santé qui présentent le plus grand risque et nécessitent des interventions coordonnées de l'UE dans le domaine des contre-mesures médicales (voir annexe 1).

La Commission, en collaboration avec les États membres, examinera et mettra à jour en permanence cette hiérarchisation des priorités et les contre-mesures médicales correspondantes. Comme pour toute analyse des menaces, il s'agit d'un processus dynamique qui sera continuellement alimenté par des données scientifiques et des sources d'information pluridisciplinaires.

Virus respiratoires ou de contact à potentiel pandémique

Les épidémies de maladies infectieuses susceptibles d'entraîner une transmission généralisée et durable deviennent de plus en plus fréquentes, complexes et graves. Parmi les facteurs aggravants figurent, entre autres, les effets du changement climatique qui s'accroissent, la dégradation de l'environnement ainsi que la perte de biodiversité, la mondialisation, l'instabilité géopolitique et les conflits.

⁴ [Safer Together – Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness \(Plus en sécurité ensemble – Renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe\)](#).

⁵ [L'avenir de la compétitivité européenne – une stratégie de compétitivité pour l'Europe](#).

⁶ [La stratégie européenne pour une union de la préparation](#).

⁷ [Une boussole pour la compétitivité de l'UE](#).

⁸ Stratégie de constitution de stocks de l'UE, COM(2025) 528.

⁹ Des consultations avec les États membres ont été menées par l'intermédiaire du conseil de l'HERA.

Récemment, le monde a fait l'expérience des conséquences planétaires des virus *Coronaviridae* tels que la COVID-19 et des foyers récurrents de *Filoviridae* comme Ebola, et est aujourd'hui confronté à la propagation rapide de la grippe aviaire parmi les oiseaux et les mammifères, avec une transmission occasionnelle à l'homme. Ces menaces comprennent également le «pathogène X», qui fait référence à des agents pathogènes encore inconnus qui pourraient devenir responsables de l'hypothétique «maladie X» à l'avenir. Afin de faire face à ces menaces pour la santé, il est nécessaire d'adopter une approche solide et intégrée fondée sur le principe «Une seule santé» tout au long du continuum de la santé humaine, animale et végétale, ainsi que de prendre des contre-mesures médicales spécifiques.

Virus vectoriels ou à réservoir animal à potentiel épidémique

Le changement climatique, la hausse des températures et l'évolution des régimes de précipitations permettent l'émergence et l'expansion de maladies vectorielles¹⁰ dans des régions auparavant considérées comme à faible risque, y compris dans l'UE¹¹. L'établissement et la propagation de moustiques et de tiques dans l'ensemble de l'UE facilitent la transmission de maladies tropicales telles que la dengue, le virus du Nil occidental et le chikungunya. Des changements environnementaux similaires influencent la propagation des rongeurs qui agissent comme des réservoirs pour des virus tels que les virus Hantaan ou Lassa. Ces menaces croissantes dans l'UE nécessitent une préparation et des investissements dans des contre-mesures médicales spécifiques, y compris des mesures de lutte antivectorielle, afin de protéger les populations.

Dans le même temps, la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies de forêt et les inondations, se sont intensifiées¹², ce qui présente des risques directs et indirects pour la santé. Ces événements sont également susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement des établissements de soins de santé et des services de santé publique, avec des risques de perturbation de la production, du transport ou de la distribution de produits essentiels, y compris de contre-mesures médicales. C'est pourquoi les contre-mesures médicales devraient être pleinement prises en considération dans le prochain plan européen d'adaptation au changement climatique.

Résistance aux antimicrobiens

La résistance aux antimicrobiens se propage à l'échelle mondiale comme l'une des menaces sanitaires les plus pressantes, intensifiée par l'utilisation abusive et excessive des antibiotiques, la pollution, le changement climatique ainsi que les conflits. Bien que de nombreuses actions aient été menées pour renforcer les mesures préventives, encourager l'accès aux diagnostics et aux antimicrobiens, ainsi que leur disponibilité, et stimuler le processus de développement de nouveaux produits, y compris une nouvelle incitation réglementaire proposée dans la réforme de

¹⁰ Les maladies vectorielles représentent plus de 17 % de l'ensemble des maladies infectieuses, causant plus de 700 000 décès par an, la plupart des décès survenant chez les enfants de moins de 5 ans (OMS, 2024).

¹¹ La première [évaluation européenne des risques climatiques](#), publiée en mars 2024, met en évidence les maladies transmises par les moustiques et les tiques qui sont apparues ou se sont étendues récemment dans l'UE, notamment le virus du Nil occidental, le chikungunya, la dengue, la maladie de Lyme, l'encéphalite à tiques et la fièvre hémorragique de Crimée-Congo.

¹² Dans le [rapport 2025 sur les risques mondiaux](#), les phénomènes météorologiques extrêmes ont été classés parmi les risques les plus élevés pour les 10 prochaines années.

la législation pharmaceutique de l'UE et les dispositions promouvant l'utilisation prudente des antimicrobiens, la résistance aux antimicrobiens continue d'augmenter. Cette intensification de la menace met en péril un grand nombre des bénéfices obtenus dans le domaine de la médecine moderne et compromet l'efficacité des traitements existants, en particulier des médicaments de «dernier recours», ce qui accroît les risques liés aux procédures médicales de routine et aux infections qui étaient par le passé facilement traitées¹³. La disponibilité de diagnostics sensibles et spécifiques sur le lieu de soin dans les services d'urgence est cruciale pour l'utilisation en première ligne d'antimicrobiens ciblés à spectre étroit. En ce qui concerne la plupart des menaces pour la santé, la résistance aux antimicrobiens a une incidence disproportionnée sur les populations vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques.

Menaces liées aux conflits armés et menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)

L'environnement géopolitique et de sécurité de plus en plus instable accroît les risques de menaces pour la sécurité qui nécessiteraient une réaction sous la forme de contre-mesures médicales. Il s'agit notamment des incidents CBRN, des risques que des acteurs étatiques et non étatiques utilisent des capacités biologiques ou fondées sur l'IA pour concevoir de nouvelles molécules et armes biologiques, des catastrophes entraînant un grand nombre de victimes ou des conflits armés. Dans ces cas, une série de contre-mesures médicales, telles que des antibiotiques ou des antidotes, du matériel de décontamination et d'autres équipements de protection, pourraient être nécessaires en grandes quantités.

Si plusieurs incidents impliquant des biotoxines se sont déjà produits en Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni, ces risques ont été exacerbés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la centrale nucléaire de Zaporijjia devenant en particulier un point focal des préoccupations en matière de sécurité nucléaire, ainsi que par l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Cette situation exige que l'UE et ses États membres redoublent d'efforts et renforcent la collaboration civilo-militaire afin de se préparer aux scénarios les plus pessimistes et de veiller à ce que des contre-mesures médicales appropriées soient disponibles et puissent être déployées rapidement.

¹³ La résistance aux antimicrobiens est actuellement responsable de plus de 35 000 décès chaque année dans l'UE/EEE et, selon les estimations des Nations unies, d'ici à 2050, le nombre annuel de décès imputables à la résistance aux antimicrobiens pourrait augmenter pour atteindre 10 millions dans le monde et 390 000 dans l'UE/EEE.

Exemples d'actions de préparation de l'UE aux incidents CBRN

En juin 2018, la police allemande a déjoué un **attentat à la ricine à Cologne**. À l'époque, aucun antidote à la toxicité de la ricine n'était disponible, laissant les potentielles victimes sans traitement efficace. Par l'intermédiaire d'HERA Invest et de COUNTERACT, la Commission a soutenu un antidote candidat, qui est désormais stocké via rescEU pour garantir une protection contre cette menace dans l'ensemble de l'UE.

En préparation des **Jeux olympiques de Paris de 2024**, la Commission a autorisé le prépositionnement de kits d'intervention médicale d'urgence, ainsi que d'EPI et de détecteurs portables provenant des stocks de rescEU. Ces stocks peuvent donner une impulsion temporaire aux capacités nationales permanentes pour faire face aux défis exceptionnels posés par de tels événements.

II. UN SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT SOLIDE POUR LA RÉACTION ET L'INNOVATION EN MATIÈRE DE CONTRE-MESURES MÉDICALES

Face à l'évolution rapide des menaces pour la santé, la rapidité est essentielle et tout retard peut coûter des vies. Afin de permettre une réaction rapide, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce solides, associés à des systèmes complets de renseignement sur les menaces en vue de mettre en place les contre-mesures médicales, sont cruciaux pour détecter les menaces sanitaires, définir les contre-mesures médicales appropriées, les mettre au point et les déployer rapidement.

2.1 Prospective et anticipation: améliorer le renseignement collectif sur les menaces sanitaires pour mettre en place les contre-mesures médicales

Un système solide de prospective et d'anticipation, qui examine les menaces nécessitant des contre-mesures médicales dans le cadre d'une approche tous risques, permettra à l'UE de mettre au point et de déployer rapidement des contre-mesures médicales pour répondre aux urgences sanitaires.

Afin de moderniser le système existant, la Commission continuera à développer et à mettre en œuvre son système de renseignement sur les contre-mesures médicales, à savoir le système informatique **ATHINA** (Advanced Technology for Health Intelligence and Action: technologie avancée pour le renseignement et l'action sanitaires). Les premiers modules ont été mis en service en 2025 et sont complémentaires d'autres systèmes de renseignement, par exemple ceux relatifs au renseignement sur les épidémies gérés par l'ECDC. ATHINA intégrera les données existantes sur la santé publique et la chaîne d'approvisionnement collectées et analysées au moyen de systèmes exploités entre autres par l'EMA, l'ECDC, le Centre commun de recherche de la Commission ou encore le pôle de l'Organisation mondiale de la santé pour le renseignement sur les pandémies et les épidémies¹⁴. En tirant parti de la prospective et de l'analyse prospective, des fonctionnalités futures d'intelligence artificielle (IA), des possibilités d'enquête et de modélisation, le système ATHINA générera des renseignements sur les contre-mesures médicales,

¹⁴ <https://pandemichub.who.int/>.

renforçant ainsi les capacités analytiques et les options de réaction de la Commission face à des menaces spécifiques pour la santé¹⁵. Il fonctionnera en synergie avec la future plateforme européenne de gestion des crises (ECMP).

La Commission, en coopération avec les États membres, élaborera d'ici à 2026 des **feuilles de route** spécifiques **de préparation en matière de contre-mesures médicales**. Sur la base des données scientifiques existantes, ces feuilles de route exposeront les principales contre-mesures médicales nécessaires pour renforcer la préparation de l'UE à différents scénarios d'urgence sanitaire.

En outre, la Commission, en coopération avec les États membres, élaborera et publiera en 2026 une **liste de l'UE des contre-mesures médicales pour les menaces prioritaires**. Cette liste servira de base à la liste des contre-mesures médicales nécessaires en cas de crise que la Commission doit établir lors de l'activation du cadre d'urgence au titre du règlement concernant le cadre d'urgence¹⁶. Elle recensera aussi les contre-mesures médicales qui peuvent être prioritaires pour différentes actions telles que celles qui favorisent l'innovation, la passation conjointe de marchés ou la constitution de stocks¹⁷.

2.2 Renforcer la détection et l'identification des menaces pour la santé nécessitant des contre-mesures médicales

Une surveillance solide, un repérage rapide des menaces pour la santé et des alertes à leur sujet sont essentiels pour garantir la mise au point et le déploiement précoces de contre-mesures médicales appropriées, en réduisant au minimum l'incidence des crises de santé publique sur la population. C'est ce que les citoyens attendent, et c'est capital, en particulier pour les plus vulnérables et les intervenants de première ligne.

En s'appuyant sur les compétences et sur le mandat de l'ECDC, et conformément à l'ambition énoncée dans la stratégie pour une union de la préparation, l'UE consolidera sa capacité à détecter et à évaluer les menaces en adoptant une approche «Une seule santé», tous risques et pansociétale, couvrant les menaces sanitaires traditionnelles telles que les flambées épidémiques, les conséquences des incidents CBRN¹⁸, des conflits armés et des catastrophes entraînant un grand nombre de victimes dans l'UE ou dans son voisinage.

¹⁵ ATHINA permettra de prendre des décisions plus rapides et fondées sur des données en cas d'urgence sanitaire. Ce système est conçu pour intégrer diverses sources de données, provenant de la Commission, de plateformes de source ouverte et de services commerciaux, afin de renforcer le soutien à l'établissement de priorités stratégiques de détection précoce liées aux contre-mesures médicales et la coordination de la réaction. À l'avenir, il s'appuiera également sur des outils de modélisation et de simulation fondés sur l'IA pour soutenir la préparation dans le domaine des contre-mesures médicales à une série de scénarios de menace en évolution.

¹⁶ [Règlement \(UE\) 2022/2372 du Conseil du 24 octobre 2022](#) relatif à un cadre de mesures visant à garantir la fourniture des contre-mesures médicales nécessaires en cas de crise dans l'éventualité d'une urgence de santé publique au niveau de l'Union.

¹⁷ La liste de l'UE des contre-mesures médicales pour les menaces prioritaires couvrira à la fois les contre-mesures commercialisées et les contre-mesures médicales en cours de développement (y compris, mais pas exclusivement, les médicaments) permettant de faire face à des menaces spécifiques susceptibles de créer une urgence de santé publique. Cette liste complète la liste des médicaments critiques de l'Union, qui recense les médicaments à usage humain dont l'approvisionnement continu est considéré comme une priorité dans l'UE.

¹⁸ Pour les urgences radiologiques et nucléaires, l'UE gère le système européen d'échange d'informations en cas d'urgence radiologique (ECURIE).

La Commission, avec le soutien de l'ECDC, continuera également d'aider les États membres à **renforcer leurs capacités de surveillance des eaux usées et de l'environnement**, conformément à la refonte de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines¹⁹.

Ces travaux permettront à la Commission, en étroite coopération avec l'ECDC, de mettre en œuvre un **système sentinelle pour les eaux usées au niveau de l'UE**, collectant des données sur la circulation des agents pathogènes à partir de sites stratégiques tels que les aéroports. En 2026, la Commission et ses partenaires lanceront également un **système sentinelle mondial pour les eaux usées** dans le cadre du **consortium mondial pour la surveillance des eaux usées et de l'environnement (GLOWACON)**, qui couvrira les aéroports internationaux et les sites stratégiques à l'échelle mondiale, afin de détecter et de suivre les épidémies potentielles dans le monde entier. Ces systèmes sentinelles volontaires utiliseront la surveillance des eaux usées pour la détection précoce et le suivi des épidémies, favorisant ainsi le déploiement de contre-mesures médicales en temps voulu.

Le règlement (UE) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé impose à la Commission de mettre en place un réseau de laboratoires de référence de l'UE pour la santé publique²⁰. Cette tâche est bien avancée: neuf laboratoires de référence de l'UE ont déjà été désignés et jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'architecture de sécurité sanitaire de l'UE, y compris, le cas échéant, pour la mise au point des contre-mesures médicales. La Commission a également mis en place le projet DURABLE, composé de 19 partenaires issus du monde universitaire et d'instituts de santé publique qui soutiennent la Commission dans le domaine du renseignement biologique et de la recherche critique de qualité sur les différentes catégories de contre-mesures médicales (vaccins, traitements, diagnostics, EPI et biocides, par exemple)²¹. La Commission envisage d'en étendre la couverture géographique afin de consolider la capacité de l'UE à définir, caractériser et mettre au point des contre-mesures médicales et à caractériser les agents pathogènes présentant un intérêt et préoccupants, en garantissant les synergies et la complémentarité et en évitant toute redondance avec les travaux des laboratoires de référence de l'UE. Dans l'ensemble, la Commission continuera d'aider les États membres à renforcer leurs capacités de laboratoire de pointe, en exploitant des outils innovants tels que la métagénomique, la bio-informatique et l'IA, afin d'accélérer la détection des menaces et de permettre la caractérisation et le renseignement biologiques ainsi que l'élaboration de diagnostics.

¹⁹ L'article 17 de la [directive \(UE\) 2024/3019 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines \(refonte\)](#) impose aux États membres de mettre en place des systèmes nationaux de surveillance, dans leurs eaux résiduaires urbaines, des paramètres pertinents en matière de santé publique, y compris la résistance aux antimicrobiens. En cas d'urgence de santé publique, une surveillance du ou des paramètres de santé pertinents est requise.

²⁰ Les laboratoires de référence de l'UE pour la santé publique sont des consortiums de laboratoires désignés au titre de l'article 15 du règlement concernant les menaces transfrontières graves pour la santé [[règlement \(UE\) 2022/2371](#)], qui apportent un soutien aux laboratoires nationaux de référence en matière de diagnostics de référence (y compris les protocoles de test), de matériaux de référence, de surveillance, de notification et de réaction aux épidémies, d'avis scientifiques, de recherche, d'assurance de la qualité, de formation et d'uniformisation des rapports. Actuellement, neuf laboratoires de référence de l'UE pour la santé publique ont été désignés: https://health.ec.europa.eu/health-security-and-infectious-diseases/surveillance-and-early-warning/eu-reference-laboratories-public-health_en.

²¹ Par exemple, le projet [DURABLE](#) est à l'origine d'importantes avancées scientifiques en ce qui concerne l'effet protecteur des vaccins contre la grippe et la transmission du virus H5 (grippe aviaire) aux animaux, ce qui aide la Commission à se préparer à d'éventuels foyers et à fournir des informations sur l'efficacité des contre-mesures médicales existantes et sur la nécessité de poursuivre les activités de R & D.

Actions clés:

La Commission:

- mettra en œuvre et développera, en collaboration avec l'ECDC, un **système sentinelle de l'UE pour les eaux usées** et un **système sentinelle mondial pour les eaux usées** [2026]
- envisagera l'extension de la couverture géographique du réseau DURABLE à des partenaires dans d'autres régions du monde [2027]

En coopération avec les États membres, la Commission entend:

- élaborer des **feuilles de route de préparation en matière de contre-mesures médicales** pour des scénarios spécifiques d'urgence sanitaire [2026]
- établir une **liste de l'UE des contre-mesures médicales pour les menaces prioritaires** [2026]

III. RENFORCER LA RÉSERVE DE CONTRE-MESURES MÉDICALES: DE L'INNOVATION À LA FABRICATION

L'UE est un pôle d'innovation en matière de contre-mesures médicales, ainsi qu'un pôle de mise au point et de production de telles contre-mesures. Pendant la pandémie de COVID-19, près de la moitié des demandes mondiales de brevets vaccinaux provenaient de l'UE, et la solide base manufacturière de l'UE s'est rapidement développée pour faire de l'Union la «pharmacie du monde»²².

En s'appuyant sur sa solide base de recherche, sa puissante industrie pharmaceutique et son personnel de santé talentueux, l'UE doit continuer à renforcer son rôle moteur dans la mise au point et la production de contre-mesures médicales, en collaborant étroitement avec des partenaires mondiaux et en complétant les mesures prévues dans le cadre de la réforme de la législation pharmaceutique générale, de la stratégie de l'UE pour les sciences du vivant²³, de la stratégie en faveur des start-up et des scale-up²⁴, de la proposition d'acte législatif sur les médicaments critiques²⁵ et du projet de loi européenne sur l'innovation et la biotechnologie.

3.1 Faire avancer l'innovation en matière de contre-mesures médicales

À l'heure actuelle, les instruments de financement de l'UE visant à faire avancer la recherche et le développement de contre-mesures médicales sont fragmentés entre des programmes tels qu'Horizon Europe, «L'UE pour la santé», le Fonds européen de la défense et les fonds de la

²² En 2022, 40 % des vaccins mondiaux contre la COVID-19 ont été exportés depuis l'UE.

²³ [Choisir l'Europe pour les sciences du vivant — Une stratégie visant à faire de l'Union européenne le lieu le plus attrayant au monde pour les sciences du vivant d'ici à 2030.](#)

²⁴ [Stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up.](#)

²⁵ [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à renforcer la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en médicaments critiques ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des médicaments d'intérêt commun, et modifiant le règlement \(UE\) 2024/795.](#)

politique de cohésion, ce qui entrave la progression efficace et cohérente des efforts de recherche et de développement.

Afin d'obtenir un impact maximal du financement de l'UE et de tirer le meilleur parti du potentiel du budget de l'UE pour accélérer la mise au point de contre-mesures médicales, la Commission élaborera d'ici à 2025 un **accélérateur de contre-mesures médicales**, c'est-à-dire un cadre intégré et simplifié visant à accélérer la mise au point de contre-mesures médicales et conçu pour soutenir les innovateurs tout au long du cycle de développement, de la recherche à l'entrée sur le marché. Fonctionnant comme un guichet unique, cet accélérateur assurera un processus équitable, transparent et concurrentiel grâce à des mesures favorisantes et au soutien apporté aux catalyseurs de l'innovation. L'accélérateur s'appuiera sur l'éventail des instruments financiers disponibles dans les programmes de l'UE²⁶, conformément à leurs dispositions spécifiques en matière de programmation et de gouvernance, en garantissant des synergies et en évitant les redondances. Ces instruments financiers comprendront des subventions, des marchés publics de solutions innovantes, des contrats d'achat anticipé, des prêts, des fonds propres et du capital-risque.

L'accélérateur se concentrera sur les contre-mesures médicales les plus nécessaires (vaccins, traitements, diagnostics, EPI et technologies) dans les quatre catégories de menaces. Sur la base de l'appel lancé par la Commission pour accélérer la mise au point de **vaccins candidats de nouvelle génération contre la grippe**²⁷, les actions futures envisageront de soutenir de nouveaux vaccins ou antiviraux contre les maladies vectorielles, de nouveaux antimicrobiens auxquels une résistance n'est pas apparue, les vaccins contre les virus Ebola et/ou Marburg ou de nouveaux diagnostics sur le lieu de soin pour les virus respiratoires.

La Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont mis en place avec succès un instrument unique de financement en quasi-fonds propres et capital-risque, qui stimule l'innovation dans le domaine des contre-mesures médicales dans toute l'Europe, en mettant l'accent sur le soutien aux PME établies dans l'UE. Afin de continuer à promouvoir l'innovation de pointe, de combler le déficit d'investissement dans ce secteur crucial et de maintenir un environnement très attrayant pour les entreprises pharmaceutiques et les jeunes pousses au sein de l'UE, la Commission, en collaboration avec la BEI, étendra son soutien aux jeunes pousses et aux PME européennes prometteuses qui mettent au point des contre-mesures médicales et des technologies connexes en doublant la taille d'HERA Invest pour la faire passer à 200 millions d'euros d'ici à 2027.

En outre, en collaboration avec les États membres, la Commission entend renforcer les mécanismes de partage d'informations entre les priorités et les programmes de financement de l'UE et nationaux dans le domaine des contre-mesures médicales. Cela favorisera une coordination plus étroite et garantira la complémentarité des actions.

²⁶ Pendant la durée du cadre financier pluriannuel 2021-2027, l'accélérateur de contre-mesures médicales peut être soutenu par des programmes de l'UE tels qu'Horizon Europe et le programme «L'UE pour la santé».

²⁷ [La Commission s'est engagée à consacrer 225 millions d'euros à la mise en place de contrats-cadres visant à accélérer la mise au point de vaccins de nouvelle génération contre la grippe.](#)

Résistance aux antimicrobiens: faire progresser l'innovation et l'accès aux antimicrobiens

Forte de la mise au point réussie d'une nouvelle classe d'antibiotiques pour la gonorrhée résistante et d'un nouveau vaccin contre la tuberculose multirésistante, la Commission prévoit de faire progresser l'innovation dans les domaines des antibiotiques, des traitements de deuxième ligne, des diagnostics et des vaccins ciblant la résistance aux antimicrobiens:

- en organisant des **appels ciblés** pour accélérer l'innovation afin de lutter contre les agents pathogènes bactériens et fongiques à haut risque;
- en investissant 75 millions d'euros dans le **partenariat «Une seule santé» sur la résistance aux antimicrobiens** mis en place dans le cadre du programme «Horizon Europe» afin d'intensifier les actions de l'UE visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens à l'aide d'une approche «Une seule santé»;
- en encourageant la mise au point d'antimicrobiens prioritaires par la mise en place d'un système innovant d'incitations en aval connu sous le nom de titres d'exclusivité des données transférables, qui figure dans la proposition de la Commission relative à la nouvelle législation pharmaceutique;
- en améliorant l'accès aux produits de lutte contre la résistance aux antimicrobiens par la mise au point de modèles économiques innovants, comprenant la garantie des recettes ou d'autres formes d'**incitations financières en aval** et la **passation conjointe de marchés**;
- en soutenant les efforts déployés par l'**OMS** pour surveiller et évaluer le stock mondiale de R & D afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

En outre, à la suite de la déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations unies sur la résistance aux antimicrobiens, la Commission soutiendra la création d'un **groupe indépendant sur les données probantes concernant les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens**, qui devrait soutenir des interventions à fort impact dans le domaine de la R & D en la matière²⁸.

3.2 Facteurs favorisant l'innovation afin d'accélérer la mise au point de contre-mesures médicales pour les menaces prioritaires

La préparation aux menaces pour la santé exige que l'UE soutienne la mise au point d'un portefeuille diversifié de contre-mesures médicales en tirant parti de la mise en place de plateformes de réaction rapide et de catalyseurs technologiques, tels que les technologies numériques et d'IA.

Ces actions contribueront à consolider la position de l'UE comme centre de premier plan pour la recherche, le développement et l'innovation en matière de contre-mesures médicales.

Plateformes de réaction rapide et partenariats

Étant donné que les menaces pour la santé peuvent apparaître de manière imprévisible et se propager rapidement, les plateformes de réaction rapide sont devenues essentielles pour garantir des interventions en temps utile, en mettant l'accent sur la mise au point de technologies qui

²⁸ La Commission continuera de soutenir les États membres dans le cadre de l'«action commune JAMRAI 2», afin de les aider à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux et à progresser vers la réalisation des objectifs pour 2030. <https://eu-jamrai.eu/>.

peuvent vite s'avérer cruciales pour assurer un accès rapide à des contre-mesures médicales efficaces en cas d'urgence.

S'appuyant sur des projets tels que le pôle européen des vaccins (voir encadré ci-dessous) et les premiers enseignements tirés, le partenariat pour la préparation aux pandémies d'Horizon Europe et le plan d'investissement dans la recherche clinique annoncé dans la stratégie pour les sciences du vivant et soutenu par des groupes d'experts tels que le mécanisme de coordination des essais cliniques, la Commission:

- lancera un projet pilote pour la création d'un **pôle européen du diagnostic** d'ici à 2026 afin d'**investir dans la mise au point de tests et de technologies de diagnostic de nouvelle génération** qui soient rapidement modulables, facilement adaptables et utilisables sur le lieu de soin pour lutter contre de multiples agents pathogènes et compléter les travaux du projet DURABLE par des diagnostics rapides;
- lancera un **pôle européen des thérapies** d'ici à 2027 afin de favoriser la **mise au point d'anticorps monoclonaux** et d'**antiviraux à large spectre** qui peuvent être rapidement déployés contre un large éventail d'agents pathogènes tels que les coronavirus et les virus Ebola, Marburg, mpox, la dengue ainsi que des menaces inconnues telles que le «pathogène X»;
- étudiera, par l'intermédiaire du réseau «Infrastructures de recherche/ISIDORE», la possibilité d'accroître le soutien aux chercheurs et aux projets européens en offrant un **accès facilité ou gratuit aux services d'infrastructure** tels que les **biobanques** ou les cohortes médicales.

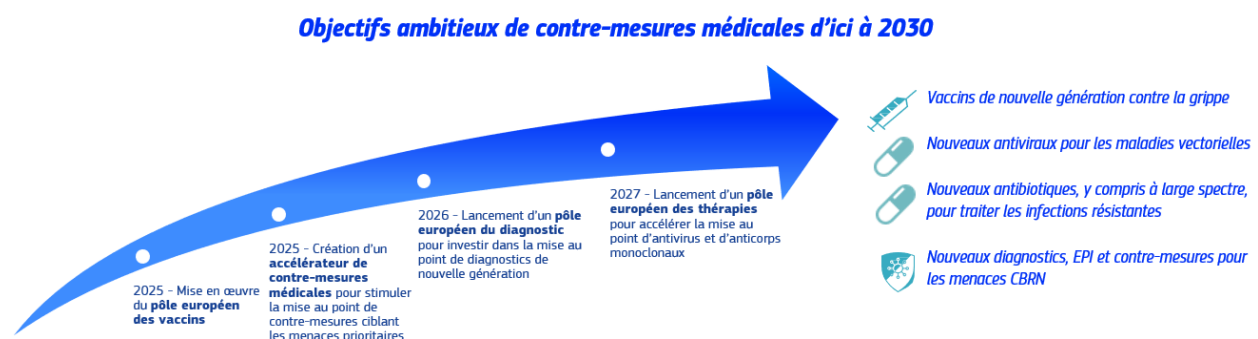
Plateforme de mise au point rapide de vaccins: le pôle européen des vaccins

Lancé en 2025, le pôle européen des vaccins est un consortium d'acteurs européens de premier plan chargés de faire progresser la mise au point et la fabrication de vaccins contre les menaces pour la santé publique, doté d'un financement de 102 millions d'euros sur quatre ans. Le pôle européen des vaccins:

- lancera et promouvra la mise au point de premiers vaccins expérimentaux contre toute menace dans un délai de quatre mois à compter de son apparition;
- proposera une stratégie de prototypes de vaccins fondée sur l'utilisation de technologies de plateformes innovantes;
- dirigera des essais précliniques, de phase I/II et à modèle d'infection contrôlée chez l'humain de vaccins contre certains agents pathogènes;
- renforcera les partenariats public-privé pour la fabrication de vaccins;
- facilitera l'accès aux installations de production de vaccins, aux sites d'essais cliniques, aux laboratoires d'analyse, aux transferts de technologie et à l'extension des capacités de production grâce à des partenariats industriels.

La Commission continuera aussi à collaborer avec les partenaires internationaux, renforçant ainsi les synergies et l'alignement entre les initiatives de l'UE et les initiatives mondiales pour la mise au point de contre-mesures médicales. Plus précisément, la Commission:

- continuera à soutenir la **coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)** en vue de la mise au point de vaccins contre les menaces prioritaires convenues d'un commun accord;
- collaborera avec l'**initiative Médicaments pour les maladies négligées (DNDi)** afin de soutenir les essais cliniques d'antiviraux prometteurs contre la dengue;
- continuera à investir dans la mise au point de nouveaux antibiotiques efficaces contre les bactéries résistantes, en soutenant l'**accélérateur biopharmaceutique de lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques (CARB-X)** et le **partenariat mondial pour la recherche et le développement en matière d'antibiotiques (GARDP)** dans le domaine des antibiotiques et diagnostics innovants;
- contribuera à la mise en place d'une **coalition mondiale pour le développement thérapeutique** sous l'égide du secrétariat international de préparation aux pandémies (IPPS), dans le but d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des traitements contre les maladies à potentiel pandémique.



Catalyseurs technologiques pour la mise au point de contre-mesures médicales

Les technologies numériques sont de puissants atouts pour la mise au point de contre-mesures médicales. Les outils fondés sur l'IA peuvent considérablement accélérer ce processus en facilitant la collecte et l'analyse de renseignements sur les menaces pour guider la mise au point de contre-mesures médicales, en identifiant les composés prometteurs pour les vaccins ou les traitements, ou encore en permettant une analyse plus rapide et en temps réel des données d'essais cliniques plurinationaux. Cette approche peut sensiblement accélérer le processus de développement et la découverte de nouvelles contre-mesures médicales. En particulier, la Commission encouragera l'usage d'outils d'IA pour:

- **soutenir une détection et une surveillance plus rapides** des menaces pour la santé pour le renseignement sur les contre-mesures médicales;

- **accélérer la découverte de médicaments** afin de trouver rapidement des candidats potentiels, y compris les candidats les plus prometteurs en matière de repositionnement;
- **optimiser les essais cliniques** et utiliser l'IA afin de soutenir la conception des essais cliniques et l'analyse des données, et ainsi réduire le délai d'approbation.

Ces actions alimenteront la future stratégie relative à l'intelligence artificielle dans la science que la Commission prévoit de présenter dans le courant de l'année 2025.

3.3 Mise en place de capacités de production solides pour les contre-mesures médicales et réduction des dépendances à la chaîne d'approvisionnement

Pour protéger efficacement les citoyens contre les urgences sanitaires, l'UE doit maintenir son état de préparation à la production. Il est essentiel d'investir dans des **capacités de fabrication résilientes et évolutives**, capables de produire rapidement des contre-mesures médicales à grande échelle en cas de crise. Cela implique de soutenir des **installations de fabrication intelligentes, modulaires et souples**, tout en faisant progresser les technologies de production et en garantissant la sécurité des sites de production, y compris en matière de cybersécurité.

La Commission mettra en place **RAMP UP, le partenariat de fabrication rapide et agile pour la protection de l'Union** sous la forme d'un réseau volontaire de fabricants, d'innovateurs et de fournisseurs de produits pharmaceutiques établis dans l'UE. Ce partenariat créera une force industrielle de réaction rapide pour protéger les citoyens en cas de crise. En collectant des informations essentielles sur les capacités de fabrication de contre-mesures médicales pendant les périodes de préparation, RAMP UP permettra à la Commission de recenser les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de réagir rapidement en cas d'urgence. Ce partenariat facilitera une planification préalable souple au niveau de l'UE et l'expansion rapide de la production en cas d'urgence sanitaire, tout en contribuant à réduire les dépendances et à diversifier les chaînes d'approvisionnement. Il fonctionnera conformément aux règles et principes du droit de la concurrence de l'UE.

Parallèlement aux mesures énoncées dans la proposition d'acte législatif sur les médicaments critiques, la Commission, en coopération avec les États membres, l'EMA et d'autres parties prenantes concernées, s'emploiera à déterminer s'il existe des faiblesses dans les chaînes d'approvisionnement en contre-mesures médicales qui ne figurent pas sur la liste des médicaments critiques de l'Union, par exemple les équipements de protection individuelle, les dispositifs de diagnostic ou les contre-mesures médicales ciblant les menaces CBRN. Cette évaluation servira de base à la hiérarchisation des mesures d'atténuation et renforcera la sécurité de l'approvisionnement.

Afin de consolider la capacité de production, la Commission s'appuiera également sur le modèle **Fab UE**, qui **réserve une capacité de production mobilisable à tout moment** de 325 millions de doses de vaccin pouvant être rapidement activée afin d'obtenir la quantité requise de certains vaccins pour l'UE en cas d'urgence. La Commission étudiera la possibilité d'élargir le champ d'application de Fab UE afin de couvrir un éventail plus large de produits et d'inclure la phase de préparation, en soutenant les besoins tant civils que militaires et en encourageant des modèles de fabrication innovants susceptibles de renforcer notre réaction aux futures urgences sanitaires.

La Commission soutiendra aussi le lancement de **projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC)** en vue d'apporter un soutien financier à des projets de R & D à caractère innovateur majeur qui s'attaquent aux menaces pour la santé, tels que le projet Med4Cure, afin d'améliorer la préparation et la réaction aux situations d'urgence sanitaire dans l'intérêt de l'Union, de ses citoyens et de sa compétitivité.

La pandémie de COVID-19 a démontré les risques posés par les restrictions à l'exportation sur la disponibilité de contre-mesures médicales dans l'UE. La révision de la législation pharmaceutique de l'UE et l'acte législatif sur les médicaments critiques fourniront un cadre réglementaire qui contribuera à améliorer la disponibilité des médicaments, dont certains sont des contre-mesures médicales. La révision de la législation pharmaceutique de l'UE comprend par ailleurs une nouvelle voie permettant d'autoriser des contre-mesures médicales, telles que les autorisations temporaires de mise sur le marché d'urgence. Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en temps de crise, l'UE s'appuiera en outre sur le règlement sur les situations d'urgence dans le marché intérieur et la résilience du marché intérieur (SURMI)²⁹ et sur le règlement visant à garantir la fourniture des contre-mesures médicales nécessaires en cas de crise dans l'éventualité d'une urgence de santé publique³⁰. La Commission continuera de collaborer avec les États membres et les pays tiers afin d'atténuer les risques de pénurie de contre-mesures médicales pertinentes en cas de crise en participant à des partenariats internationaux et en développant de tels partenariats, ainsi qu'en facilitant les échanges transfrontières de fournitures nécessaires lorsqu'une crise se concrétise. Elle continuera aussi à améliorer la capacité de gestion des crises douanières de l'UE afin de détecter et d'empêcher l'entrée sur le marché de l'UE de produits et d'équipements médicaux non conformes aux normes ou falsifiés, de faciliter l'afflux de médicaments et de produits critiques en temps de crise et, lorsque cela est jugé nécessaire, d'interdire leur exportation à partir de l'UE.

²⁹ [Règlement \(UE\) 2024/2747 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2024 établissant un cadre de mesures relatives à une situation d'urgence dans le marché intérieur et à la résilience du marché intérieur et modifiant le règlement \(CE\) n° 2679/98 du Conseil \(règlement sur les situations d'urgence dans le marché intérieur et la résilience du marché intérieur\).](#)

³⁰ [Règlement \(UE\) 2022/2372 du Conseil du 24 octobre 2022 relatif à un cadre de mesures visant à garantir la fourniture des contre-mesures médicales nécessaires en cas de crise dans l'éventualité d'une urgence de santé publique au niveau de l'Union.](#)

Actions clés:

La Commission entend:

- mettre en place un **accélérateur de contre-mesures médicales** [2025]
- lancer un **pôle européen du diagnostic** pour soutenir la mise au point de diagnostics de nouvelle génération [2026]
- lancer le **pôle européen des thérapies** afin d'accélérer la découverte et la fabrication d'antiviraux et d'anticorps monoclonaux à large spectre [2027]
- **envisager d'élargir le champ d'application de Fab UE** afin de renforcer la capacité de production de contre-mesures médicales dans l'UE pendant les périodes de préparation et de crise [2026]
- mettre en place **RAMP UP** pour assurer la fabrication rapide de contre-mesures médicales en cas d'urgence [2026]

La Commission et la Banque européenne d'investissement prévoient:

- de doubler la taille de **HERA Invest** [2027]

IV. GARANTIR L'ACCÈS AUX CONTRE-MESURES MÉDICALES, LEUR DISPONIBILITÉ ET LEUR DÉPLOIEMENT RAPIDE

La Commission continuera de collaborer avec les États membres et les partenaires concernés pour assurer un accès rapide et équitable aux contre-mesures médicales. Elle mobilisera les marchés publics et les achats conjoints, élargira et maintiendra les stocks stratégiques au niveau de l'UE, et garantira un déploiement et une adoption rapides. En ce qui concerne les contre-mesures médicales figurant sur la liste des médicaments critiques de l'Union, les mesures proposées dans l'acte législatif sur les médicaments critiques pourraient être mises en application.

4.1 Passation de marchés

L'acquisition conjointe de contre-mesures médicales nécessaires en cas de crise s'est révélée extrêmement précieuse ces dernières années, permettant à 38 pays, y compris des pays candidats et candidats potentiels, d'assurer un accès équitable et rapide aux fournitures essentielles au profit de plus de 525 millions d'Européens. Il s'agit, par exemple, des vaccins et traitements contre la COVID-19, des vaccins pandémiques et pré-pandémiques contre la grippe (aviaire) ainsi que des vaccins contre le virus mpox.

En 2026, la Commission examinera et, le cas échéant, proposera la révision de l'**accord de passation conjointe de marché de 2014** en vue de l'acquisition de contre-mesures médicales, afin de l'aligner sur le règlement financier révisé et de l'adapter davantage aux besoins actuels en matière de passation de marchés de contre-mesures médicales. Elle collaborera également avec les États membres pour étudier des modèles financiers et de passation de marchés rentables et innovants afin de stimuler le développement et la disponibilité des produits, de réduire les risques

pour les entreprises et d'améliorer l'accès dans l'UE. Il s'agira notamment de contrats de réservation de capacités, fondés sur des précédents tels que ceux relatifs aux vaccins contre la grippe pandémique.

La Commission élaborera aussi, en étroite coopération avec les États membres, des **lignes directrices pour l'acquisition de contre-mesures médicales en cas de crise** au début de l'année 2026.

Au niveau mondial, la Commission organisera des ateliers afin de partager les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine de la passation conjointe de marchés en vue de l'acquisition de contre-mesures médicales, en réponse aux demandes d'organisations régionales et internationales. Cela permettra d'examiner les domaines dans lesquels la collaboration peut être mutuellement bénéfique, dans le voisinage de l'UE et au-delà.

4.2 Constitution de stocks de contre-mesures médicales

Les stocks stratégiques permettent à l'UE de réagir rapidement aux urgences de grande ampleur et de réduire sa dépendance à l'égard de fournisseurs extérieurs en disposant des contre-mesures médicales nécessaires pour réagir ou pour garantir la disponibilité pendant les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. S'appuyant sur l'expérience récente des stocks au niveau de l'UE, la Commission **étudiera des solutions pour aider davantage les États membres à maintenir des réserves stratégiques de contre-mesures médicales au-delà de 2026.**

Compte tenu des spécificités de la constitution de stocks de contre-mesures médicales, la Commission présente, parallèlement à la présente stratégie, un **plan stratégique de l'UE pour la constitution de stocks de contre-mesures médicales** (annexe 2), qui complète la stratégie plus large de l'UE en matière de constitution de stocks et vise à garantir la constitution de stocks efficaces et efficients de contre-mesures médicales pertinentes afin de faire face aux menaces pour la santé.

Le plan définira et déploiera des actions tout au long du cycle global de gestion des stocks de contre-mesures médicales et s'appuiera sur les actions déjà mises en œuvre dans ce domaine tant par les États membres que par la Commission lors de la mise en place de rescEU, en tenant compte de la nécessité d'éviter tout effet non intentionnel sur le marché ou tout double emploi avec les stocks (inter)nationaux. Il s'agit notamment de processus détaillés de recensement des contre-mesures médicales essentielles, de détermination des quantités nécessaires et du besoin potentiel de reconstitution, suivis de stratégies de passation de marchés efficaces, qui incluent également la passation conjointe de marché au niveau de l'UE comme un moyen rentable de renforcer les stocks nationaux. Le plan présente en outre des éléments visant à renforcer la gestion efficace de ces stocks afin d'assurer une disponibilité et un accès en temps utile en cas d'urgence, ainsi qu'une stratégie de déploiement.

Résumé des actions clés prévues dans le cadre du plan stratégique pour la constitution de stocks de contre-mesures médicales:
--

La Commission élaborera un recueil de contre-mesures médicales adaptées à la constitution de stocks au niveau de l'UE. Le prépositionnement et le déploiement rapide en fonction de

scénarios de menace seront pris en considération, de même que la disponibilité de contre-mesures médicales spécifiques au niveau national.

En consultation avec l'EMA et d'autres parties prenantes concernées, la Commission établira une liste de contre-mesures médicales candidates pour l'achat anticipé et réalisera une étude pilote sur la constitution de stocks de produits non finis.

En collaboration avec les États membres, la Commission étudiera également la composition des kits de contre-mesures médicales de l'UE, qui pourraient faire l'objet d'une acquisition conjointe ou directe.

Afin d'optimiser la durabilité et le rapport coût/efficacité des stocks, la Commission lancera un projet pilote visant à prolonger la durée de conservation de certaines contre-mesures médicales. En outre, la Commission assumera, le cas échéant, un rôle plus actif dans la coordination, au niveau de l'UE, de l'acquisition de contre-mesures médicales afin de garantir l'efficacité et l'efficacité des achats. En partenariat avec les États membres et l'EMA, la Commission facilitera, sur la base des enseignements tirés, la constitution efficace de contre-mesures médicales non autorisées.

4.3 Déploiement de contre-mesures médicales

Il est essentiel de veiller à ce que les contre-mesures médicales parviennent rapidement aux personnes qui en ont le plus besoin pour préserver des vies et réagir efficacement aux crises sanitaires.

Le **centre de coordination de la réaction d'urgence** coordonnera le déploiement de contre-mesures médicales, en étroite coopération avec le conseil de l'HERA et/ou le conseil de gestion des crises sanitaires, si le règlement concernant le cadre d'urgence est activé en cas d'urgence de santé publique au niveau de l'Union³¹.

Le mécanisme de protection civile de l'Union et la capacité d'intervention humanitaire européenne (ReliefEU) apporteront un soutien logistique d'accompagnement au déploiement de contre-mesures médicales dans l'Union européenne et, le cas échéant, dans les pays tiers.

En 2026, la Commission facilitera une réaction rapide aux urgences sanitaires en soutenant la détection locale des menaces par des **laboratoires prêts à l'emploi et facilement déployables pour les risques biologiques et chimiques dans les situations d'urgence**, y compris à des fins militaires, afin de permettre aux communautés touchées de recevoir l'aide au diagnostic dont elles ont besoin, quand et là où cela est le plus nécessaire.

Conformément à la stratégie pour une union de la préparation³², et en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants, la Commission intensifiera la coordination et la coopération entre les entités civiles et militaires, notamment en ce qui concerne les contre-mesures médicales nécessaires à la fois à la population civile et à l'armée, afin de mieux se préparer aux urgences sanitaires et de mieux y réagir. La Commission envisage également d'aborder la question du

³¹ [Une urgence de santé publique au niveau de l'Union peut être officiellement reconnue par la Commission dans les situations où une menace transfrontière grave pour la santé met en danger la santé publique au niveau de l'Union, conformément à l'article 23 du règlement \(UE\) 2022/2371.](#)

³² [Stratégie européenne pour une union de la préparation.](#)

déploiement de contre-mesures médicales dans le cadre de discussions avec les forces armées, en tirant parti de nouvelles technologies telles que les drones et la logistique militaire pour permettre un déploiement rapide et un transport sûr.

Afin de faciliter la livraison sur le dernier kilomètre, la Commission encouragera le développement d'**infrastructures de distribution** telles que les infrastructures de la **chaîne du froid**, ainsi que de technologies présentant des contraintes logistiques plus faibles pour faciliter la mise en place et le déploiement dans les environnements les plus vulnérables.

Au niveau mondial, la Commission élaborera en 2026 des **procédures normalisées pour les conventions de partage en matière de contre-mesures médicales avec des partenaires mondiaux** afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures en faveur des pays touchés en cas de crise, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la récente réaction réussie à la flambée de virus mpox en Afrique grâce à une approche Équipe Europe. Une collaboration renforcée avec GAVI, l'Alliance du vaccin, et l'Unicef sera poursuivie à cet égard.

Actions clés

La Commission:

- **examinera et, le cas échéant, proposera la révision de l'accord de passation conjointe de marché** afin de mieux l'adapter aux besoins actuels [2026]
- soutiendra les **laboratoires prêts à l'emploi pour une réaction rapide** [2026]

En coopération avec les États membres, la Commission entend:

- élaborer une **procédure normalisée pour les conventions de partage en matière de contre-mesures médicales avec des partenaires mondiaux** de pays tiers [2026]
- établir des **lignes directrices pour les marchés publics en cas de crise** [2026]

V. COOPÉRATION ET COORDINATION MONDIALES EN MATIÈRE DE CONTRE-MESURES MÉDICALES

La **disponibilité de contre-mesures médicales à l'échelle mondiale** a été un problème crucial lors de **toutes les grandes épidémies récentes de maladies infectieuses, et la solidarité mondiale est essentielle**. Les menaces pour la santé ne s'arrêtent pas aux frontières de l'UE et nécessitent une collaboration étroite et une action diplomatique intersectorielle, tant au niveau de l'UE qu'au niveau mondial. L'UE continuera de collaborer avec ses partenaires mondiaux pour relever les défis liés à la détection des menaces, à la mise au point de contre-mesures médicales et au renforcement des chaînes d'approvisionnement, en investissant davantage dans l'innovation et dans la sécurité de l'approvisionnement.

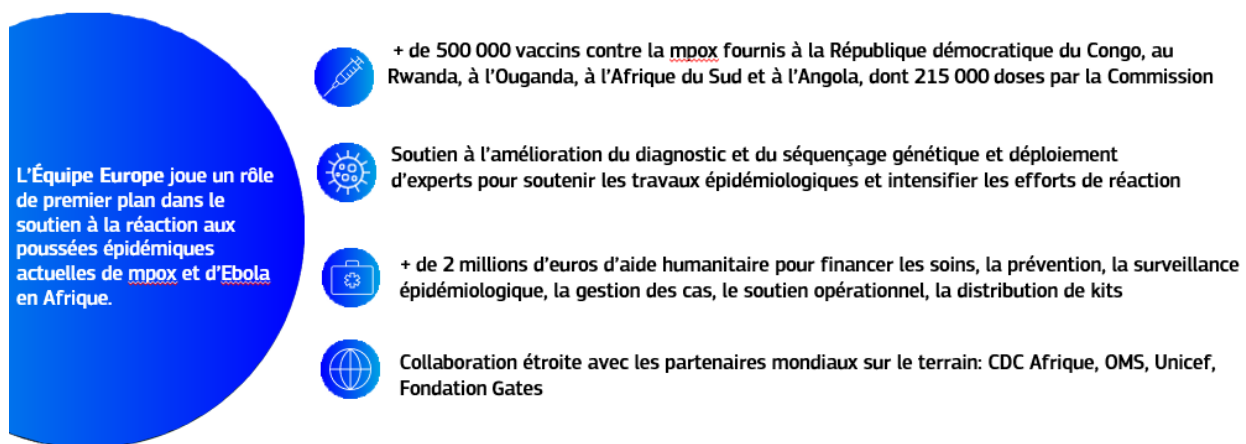
5.1 Coordination au niveau de l'UE et au niveau mondial

Au niveau de l'UE, la Commission élabore actuellement un plan de prévention, de préparation et de réaction de l'Union qui définira des dispositions communes en matière de gouvernance, de

capacités et de ressources afin d'aider les États membres à prévenir une menace transfrontière grave pour la santé, à s'y préparer et à y réagir.

Les services de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure renforceront la coordination avec les États membres, les agences de l'UE et les partenaires mondiaux afin de garantir la détection rapide de toute menace sanitaire émergente pour l'UE et le monde et de faciliter un accès rapide et équitable aux contre-mesures médicales. Cela reflète également les conclusions de l'évaluation de l'HERA³³, selon lesquelles les activités dans le domaine des contre-mesures médicales contribuent à la mise en place d'un cadre mondial solide en matière de sécurité sanitaire.

Des systèmes d'alerte efficaces à l'échelle mondiale pour les nouvelles menaces nécessitant des contre-mesures médicales sont décisifs pour mettre au point et diffuser rapidement des contre-mesures médicales appropriées, car la recherche médicale, la production pharmaceutique et les chaînes d'approvisionnement sont intrinsèquement mondiales. Cela met en évidence la nécessité d'efforts coordonnés au niveau mondial pour accélérer la recherche et la mise au point de nouvelles contre-mesures médicales et améliorer la sécurité de leur approvisionnement. La coordination mondiale est cruciale pour mettre un terme à toute nouvelle épidémie au niveau local avant qu'elle ne franchisse les frontières ou ne se transforme en pandémie.



L'Équipe Europe joue un rôle de premier plan dans le soutien à la réaction aux poussées épidémiques actuelles de mpox et d'Ebola en Afrique.

- + de 500 000 vaccins contre la mpox fournis à la République démocratique du Congo, au Rwanda, à l'Ouganda, à l'Afrique du Sud et à l'Angola, dont 215 000 doses par la Commission
- Soutien à l'amélioration du diagnostic et du séquençage génétique et déploiement d'experts pour soutenir les travaux épidémiologiques et intensifier les efforts de réaction
- + de 2 millions d'euros d'aide humanitaire pour financer les soins, la prévention, la surveillance épidémiologique, la gestion des cas, le soutien opérationnel, la distribution de kits
- Collaboration étroite avec les partenaires mondiaux sur le terrain: CDC Afrique, OMS, Unicef, Fondation Gates

C'est la raison pour laquelle l'UE entend redoubler d'efforts pour mettre l'accent sur la **sécurité sanitaire mondiale**, en améliorant la collaboration avec l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)**, le **Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique)** et en renforçant le rôle des partenariats mondiaux de recherche sanitaire sur les maladies infectieuses, tels que le partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques en faveur de la santé mondiale (EDCTP3)³⁴, qui vise à faire progresser la recherche et le développement dans le domaine de la santé ainsi que leurs résultats en Afrique subsaharienne. La Commission continuera par ailleurs à collaborer avec d'autres projets de coordination des bailleurs de fonds de

³³ [Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire \(HERA\)](#).

³⁴ https://www.global-health-edctp3.europa.eu/index_en.

la R & D, tels que la collaboration mondiale en matière de recherche pour la préparation aux maladies infectieuses (GloPID-R)³⁵.

La Commission et l'OMS collaborent largement dans les domaines de la prévention, de la préparation aux menaces transfrontières graves pour la santé et de la réaction à celles-ci au moyen d'une coopération et d'un soutien techniques, de contributions financières et d'initiatives conjointes. Afin de consolider cette coopération, en particulier en ce qui concerne les priorités et activités conjointes, les deux parties ont l'intention d'établir d'ici à 2026 un cadre de coopération renforcée conformément à l'article 30 du règlement (UE) 2022/2371.

L'UE continuera aussi de développer des partenariats existants ou nouveaux en matière de contre-mesures médicales avec des organisations régionales ou des pays de l'Espace économique européen (EEE)/Association européenne de libre-échange (AELE), la région indo-pacifique, l'Amérique latine (Organisation panaméricaine de la santé) et certains pays comme le Canada et le Royaume-Uni sur les questions de sécurité sanitaire mondiale.

Sur la base d'initiatives relevant de la stratégie «Global Gateway», telles que l'**initiative Équipe Europe pour la production de vaccins, de médicaments et de technologies de la santé et l'accès à ceux-ci** (MAV+) en Afrique et l'initiative birégionale UE-ALC sur la fabrication locale de vaccins et de technologies de la santé, la Commission continuera de soutenir le développement de **capacités régionales de production de vaccins, de médicaments et de technologies de la santé**, y compris les contre-mesures médicales, dans les régions partenaires. À cet égard, l'UE participera également à la **coalition mondiale du G20 pour la production régionale et locale**³⁶. La Commission examinera aussi les moyens d'accroître la capacité de production de contre-mesures médicales et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement dans notre voisinage, en tenant compte de l'étude à venir sur les **capacités de production de médicaments des Balkans occidentaux**³⁷ et de l'**Ukraine**, et à l'échelle mondiale, en continuant à dialoguer avec des partenaires tels que l'Inde et la Chine pour remédier aux goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement.

5.2 Coopération civilo-militaire

Les pandémies, la disponibilité de substances chimiques ou biologiques et les infections résistantes aux antibiotiques constituent des menaces non seulement pour la santé publique, mais aussi pour la sécurité, tant pour la population que pour l'armée. Les contre-mesures médicales nécessaires à un usage civil dans les hôpitaux ou à un usage militaire en première ligne sont souvent les mêmes. En outre, certaines contre-mesures médicales ont été mises au point à deux fins, à savoir lutter contre les maladies d'intérêt tant du point de vue de la santé civile que du point de vue de la biodéfense militaire, et répondent ainsi aux besoins civils en matière de santé publique en contrôlant les épidémies tout en soutenant la préparation militaire, comme cela peut être illustré par les vaccins actuels de nouvelle génération contre les virus de la variole et mpox. C'est pourquoi

³⁵ <https://www.glopid-r.org/>.

³⁶ Signée le 20 mai 2025 à Genève en marge de l'Assemblée mondiale de la santé.

³⁷ [Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*](#)^{[*Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo], Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie.}

le renforcement de la coopération civilo-militaire en matière de contre-mesures médicales est essentiel pour consolider notre préparation sociétale et militaire aux situations d'urgence et pour stimuler la recherche et le développement, ainsi que les capacités de production et de déploiement.

Les contre-mesures médicales constituent l'un des secteurs présentant la plus grande valeur ajoutée pour la coopération civilo-militaire. En optimisant la recherche, les achats (communs), la passation (conjointe) de marché ou la constitution (conjointe) de stocks, la logistique et le déploiement d'urgence, la collaboration civilo-militaire est susceptible d'améliorer considérablement la préparation et la réaction aux menaces transfrontières. La Commission a l'intention d'engager un dialogue ouvert avec les ministères de la défense des États membres afin d'étudier les moyens pratiques de renforcer l'interopérabilité et la capacité de réaction dans le domaine des contre-mesures médicales.

S'appuyant sur l'objectif du livre blanc «Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030»³⁸, la Commission a déjà mis en place, en 2025, un **groupe de travail du comité de sécurité sanitaire**³⁹ **sur la coopération civilo-militaire pour la préparation en matière de sécurité sanitaire** afin de soutenir la collaboration entre les autorités civiles et militaires des États membres en matière de sécurité sanitaire, qui sert aussi de plateforme pour discuter des contre-mesures médicales, parallèlement à des questions plus larges de coopération dans le domaine de la sécurité sanitaire. Les projets «COUNTERACT» et «RESILIENCE» de la CSP, financés par le Fonds européen de la défense, sont des exemples d'initiatives couronnées de succès qui ont favorisé la coopération civilo-militaire pour la mise au point de contre-mesures médicales.

Afin d'améliorer la préparation aux menaces CBRN et aux menaces liées aux conflits armés nécessitant des contre-mesures médicales, la Commission élaborera en 2026 une **initiative Medifence** visant à assurer la disponibilité des contre-mesures médicales pertinentes pour ces menaces et l'accès à celles-ci, de la détection à la première intervention. Cette initiative s'appuiera sur les actions en cours dans le cadre du programme «L'UE pour la santé» et du Fonds européen de la défense, ainsi que sur les initiatives de l'Agence européenne de défense et des États membres, et contribuera à consolider les synergies entre la R & D civile et la R & D militaire. Elle comprendra plusieurs actions, notamment:

- l'établissement d'une **liste restreinte de contre-mesures médicales essentielles** pour les situations d'**agression armée** et la guerre hybride, mais aussi pour contribuer à établir un ordre de priorité entre les évaluations de la vulnérabilité;
- le soutien à la mise au point d'**outils** tels que des biocapteurs, des outils moléculaires, métagénomiques et spectroscopiques, afin d'améliorer la **détection**, l'identification et le diagnostic **rapides** des agents CBRN connus et nouveaux;
- le soutien au développement de **plateformes de découverte pharmaceutique pour concevoir des antitoxines**, en particulier pour les nouveaux agents biologiques et chimiques et pour les agents qui ne disposent pas actuellement de possibilités de traitement efficaces;

³⁸ [Plan «ReArm Europe»/Préparation à l'horizon 2030](#).

³⁹ Article 4 du règlement (UE) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé.

- l'**acquisition** de contre-mesures médicales présentant un potentiel civilo-militaire, y compris par l'intermédiaire de la passation conjointe de marchés à l'échelle de l'UE et de la constitution de stocks au niveau national ou de l'UE, notamment sous la forme de kits, afin de garantir un accès plus rapide;
- le soutien à l'accès à des produits avancés pour le traitement des plaies, à des équipements de protection individuelle à l'épreuve des pandémies, tels que des respirateurs et des tenues réutilisables hautement performants, ainsi qu'à des dispositifs médicaux. Cela permettra d'améliorer l'efficacité de la réaction aux incidents CBRN et aux catastrophes entraînant un grand nombre de victimes.

Cette initiative renforcera les capacités de préparation et de réaction aux menaces CBRN et aux conflits armés, tant pour le personnel civil que pour le personnel militaire. Elle complétera d'autres initiatives à élaborer dans le cadre d'un nouveau plan d'action pour la préparation et la réaction aux menaces CBRN et mobilisera des synergies avec d'éventuels projets pertinents à mettre en place dans le cadre du prochain programme pour l'industrie européenne de la défense.

En outre, dans le contexte du dialogue structuré UE-OTAN sur la résilience, la Commission, le SEAE et l'état-major des États membres promouvront la complémentarité de la coopération civilo-militaire de l'UE dans les situations d'urgence sanitaire, y compris avec l'OTAN. La coopération sera aussi renforcée pour les exercices tels que les exercices parallèles et coordonnés UE-OTAN (PACE), qui couvrent les scénarios d'épidémie et les catastrophes entraînant un grand nombre de victimes. La Commission continuera également à dialoguer avec le **groupe mixte dans le domaine de la santé** et le **comité des chefs des services de santé militaires de l'OTAN** afin de renforcer éventuellement la coopération opérationnelle, en mettant entre autres l'accent sur la préparation aux catastrophes entraînant un grand nombre de victimes et sur la logistique médicale.

5.3 Collaboration public-privé

La **collaboration entre les secteurs privé et public** est essentielle pour améliorer la mise au point, la disponibilité des contre-mesures médicales et l'accès à celles-ci, dans les périodes de préparation comme de crise. Elle est cruciale pour utiliser au mieux l'ensemble des ressources, des compétences et de l'innovation de tous les secteurs concernés par le cycle de vie du développement des contre-mesures médicales.

Aujourd'hui, la Commission s'appuie sur un réseau unique d'acteurs publics et privés participant à la mise au point et à la fourniture de contre-mesures médicales. La participation des États membres et des parties prenantes a lieu régulièrement dans le cadre de différentes enceintes telles que le conseil de l'HERA, son forum conjoint de coopération industrielle, son forum de la société civile, le réseau «Une seule santé» sur la résistance aux antimicrobiens⁴⁰ ou des événements tels que les Journées de l'industrie de l'HERA.

Conformément à la stratégie pour une union de la préparation, la Commission renforcera la collaboration entre le secteur public et le secteur privé dans les enceintes existantes afin de mettre au point des solutions qui améliorent la disponibilité des contre-mesures médicales et la sécurité

⁴⁰ https://health.ec.europa.eu/antimicrobial-resistance/eu-action-antimicrobial-resistance_fr.

de leur approvisionnement, dans le plein respect du droit de la concurrence de l'UE. Comme annoncé dans la stratégie pour une union de la préparation, la Commission et les parties prenantes élaboreront également des **protocoles d'urgence public-privé** afin d'assurer la mise au point et la disponibilité rapides de contre-mesures médicales en cas d'urgence. La Commission mobilisera en outre des outils tels qu'ATHINA pour un partage sécurisé et normalisé des données entre les secteurs public et privé afin de renforcer la transparence et d'accélérer la mise au point de contre-mesures médicales.

VI. SENSIBILISATION DE LA POPULATION, PARTICIPATION DES CITOYENS ET COMPÉTENCES LIÉES AUX CONTRE-MESURES MÉDICALES

6.1 Main-d'œuvre qualifiée

L'Europe doit être l'endroit où les contre-mesures médicales d'aujourd'hui et de demain sont inventées, mises au point et fabriquées. Pour y parvenir, l'UE doit encore renforcer sa réserve de professionnels de la santé et des soins talentueux et diversifiés, allant des chercheurs et des fabricants aux médecins et aux soignants. Ces professionnels doivent être dotés des compétences et des connaissances nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs relatifs à la santé publique ainsi que pour renforcer nos capacités de préparation et de réaction en matière de contre-mesures médicales.

Dans le cadre de l'union des compétences⁴¹, la Commission continuera d'investir pour renforcer nos talents nationaux et notre main-d'œuvre qualifiée et pour attirer les chercheurs et innovateurs de premier plan dans le monde. Pour soutenir un développement, une production et une fourniture de contre-mesures médicales de premier plan et à l'épreuve du temps au niveau mondial, l'UE doit investir dans des emplois de qualité dans ce domaine, y compris dans des mesures visant à améliorer les normes de perfectionnement professionnel continu et des orientations pour la main-d'œuvre, et faciliter l'accès aux possibilités d'apprentissage. Il est tout aussi important de créer dans le domaine des contre-mesures médicales une communauté de chercheurs et de professionnels qui soient capables d'adapter les interventions sanitaires pour répondre aux différents besoins des groupes et des communautés.

6.2 Équipes résilientes d'intervention en matière de santé

Le déploiement efficace de contre-mesures médicales nécessite également du personnel de santé fort et résilient permettant de garantir la détection rapide des épidémies et l'administration de contre-mesures. S'appuyant sur des initiatives telles que les équipes médicales d'urgence de l'ECDC dans le cadre de rescEU, qui soutiennent la réaction en cas d'urgence sanitaire dans les pays touchés, la Commission intensifie le renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire par la formation et l'échange de bonnes pratiques, y compris en ce qui concerne la constitution de stocks et la passation conjointe de marchés.

6.3 Préparation, sensibilisation et participation des citoyens en matière de santé

⁴¹ [L'union des compétences](#).

La préparation aux menaces pour la santé relève de la responsabilité collective et doit reposer sur une approche fondée sur des données probantes, ancrée dans la science et soutenue par celle-ci. Il est essentiel de comprendre les réactions des citoyens aux situations d'urgence et d'éliminer les obstacles comportementaux susceptibles d'entraver l'efficacité de ces réactions. Une communication et une information efficaces et inclusives sur les risques et les situations d'urgence sont cruciales pour renforcer la confiance des citoyens et des communautés en améliorant la sensibilisation, l'engagement et l'accès à des informations de qualité fondées sur des données probantes. Il est capital de garantir l'accessibilité des communications et des informations d'urgence pour que les personnes handicapées puissent demander et recevoir de l'aide dans les situations d'urgence.

Afin de rétablir la confiance dans les contre-mesures médicales telles que les vaccins, l'UE élaborera des schémas directeurs assortis de recommandations pour leur utilisation dans des situations critiques et luttera rigoureusement contre la mésinformation et la désinformation en collaborant avec les plateformes en ligne, en renforçant les programmes de maîtrise des outils numériques de santé et en mettant en œuvre des mécanismes de vérification des faits. En cas d'urgence sanitaire grave, la propagation délibérée de fausses informations et la désinformation, y compris la manipulation coordonnée et la dénaturation des faits scientifiques à des fins politiques ou autres, coûtent des vies et doivent être absolument évitées ou combattues. À cet effet, la Commission s'appuie sur des données probantes pour construire une communication efficace sur les risques et sur les facteurs susceptibles de renforcer la résilience du public à l'égard des informations fausses ou trompeuses dans des situations d'urgence⁴².

La Commission continuera de travailler avec l'OMS sur la vaccination et la préparation. L'UE encouragera la mise au point de contre-mesures médicales tenant compte de l'âge et de la dimension de genre, afin de répondre efficacement aux différents besoins et de mieux protéger les groupes vulnérables contre les menaces pour la santé. En particulier, la Commission recensera les obstacles systémiques qui empêchent les femmes et les populations vulnérables d'accéder aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics, en étroite collaboration avec l'ECDC et le forum de la société civile de l'HERA. Pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, il convient de tirer pleinement parti de la boîte à outils de l'UE en la matière, du règlement sur les services numériques ainsi que d'autres outils et dispositions juridiques pertinents.

⁴² Centre commun de recherche - Centre de compétences sur les connaissances comportementales.

Actions clés:

La Commission:

- établira de nouveaux partenariats mondiaux dans le domaine des contre-mesures médicales, notamment avec les **pays de l'AELE membres de l'EEE, le Canada et des acteurs mondiaux et régionaux tels que l'OMS et l'OPS** [2025 et 2026]
- créera une **initiative Medifence** pour renforcer la préparation aux menaces CBRN et pour la sécurité et consolider la collaboration civilo-militaire. Elle élaborera dans ce cadre une **liste restreinte de contre-mesures médicales essentielles en cas d'agression armée** et facilitera l'acquisition et la constitution de stocks d'éventuels **kits de contre-mesures médicales** [2025]
- mènera des initiatives visant à améliorer la maîtrise des outils numériques de santé, procédera à des activités de vérification des faits et collaborera avec les plateformes en ligne pour **lutter contre la désinformation et promouvoir la transparence et les informations fondées sur des données scientifiques** afin de protéger les citoyens contre les menaces pour la santé publique.

CONCLUSION

La stratégie de l'UE en matière de contre-mesures médicales vise à renforcer la résilience, la préparation et la réaction collectives afin de préserver l'Europe et le monde des menaces sanitaires, indépendamment de la cause ou de l'origine de l'urgence sanitaire.

Au vu de l'évolution rapide de la situation du point de vue de la sécurité, il est décisif que l'UE et ses États membres renforcent la préparation, la résilience et la réaction en matière de santé dans le domaine des contre-mesures médicales, en adoptant une approche globale de bout en bout, fondée sur le principe «Une seule santé», de la recherche au déploiement. Pour traiter les contre-mesures médicales comme des produits stratégiques, ce qu'elles sont, des investissements importants de la part des secteurs public et privé sont nécessaires. Il s'agit d'investissements dans la préparation et la résilience de la société, ainsi que dans la construction d'une Europe plus sûre et plus saine pour tous.